

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT 01-277-57

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un certificat de conformité a été délivré le 22 avril 2013 par la Greffière adjointe de la Ville de Montréal, à l'égard du règlement suivant :

- Règlement 01-277-57 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif à l'occupation du rez-de-chaussée* ».

En conséquence, le règlement susmentionné est entré en vigueur le 22 avril 2013.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 2 mai 2013

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>c</sup> Claude Groulx